

AU LARGE DE SAINT-TROPEZ 2022

AVENANT N° 1

Modification § 6.2 des Instructions de course :

11h55 signal d'avertissement pour toutes les classes : un seul départ.

Clarification §12 Le départ :

Sont considérées comme voile de portant, celles dont la largeur à mi-hauteur est supérieur ou égale à 75% de la bordure. (Définition annexe a règles de l'IRC)

Modification § 18 Classement pour les Class 40:

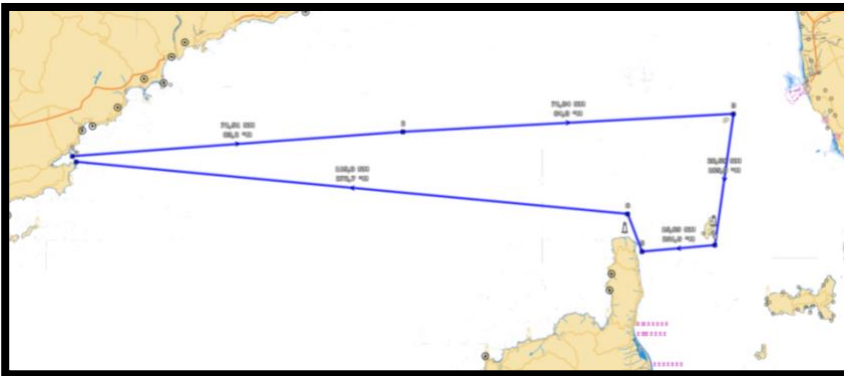
Ajouter : les Class 40 seront classés en temps réel.

En cas de conditions météo défavorable afin de palier à l'impossibilité d'avoir tous les bateaux à l'arrivée à Saint-Tropez, les bateaux seront classés suivant leur temps de passage d'un cercle de 180N à partir de l'île de Minorque



Parcours 6 (320N)

Ligne de départ, Balise de la RABIOU à Tribord, Balise de la MOUTTE à Tribord, Ile de GORGONA à Tribord, ile de PIANOSA à Tribord, Porte P1 en laissant le W1 à Tribord, Balise la MOUTTE à Bâbord, Balise de RABIOU à Bâbord,



Ligne d'arrivée en laissant la marque d'arrivée à Tribord.



Parcours 7 (540 N)

Ligne de départ, Balise de la RABIOU à Tribord, Balise de la MOUTTE à Tribord, Porte P5 en laissant le W5 à Tribord, Ile de Minorque à Bâbord, Balise la MOUTTE à Bâbord, Balise de RABIOU à Bâbord, Ligne d'arrivée en laissant la marque d'arrivée à Tribord

Le comité de course :

Le Directeur de course